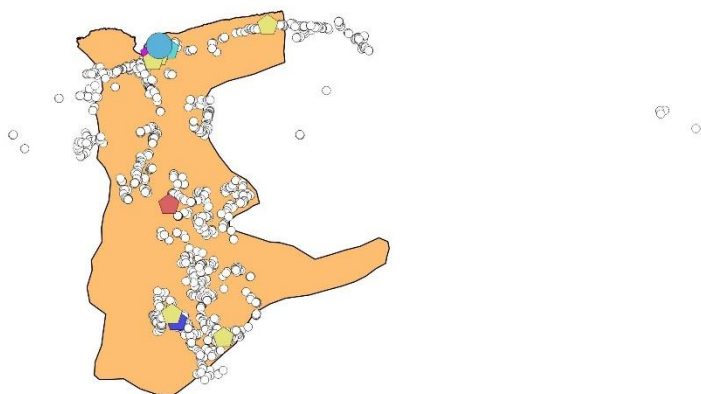


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE BONBON



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BONBON

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

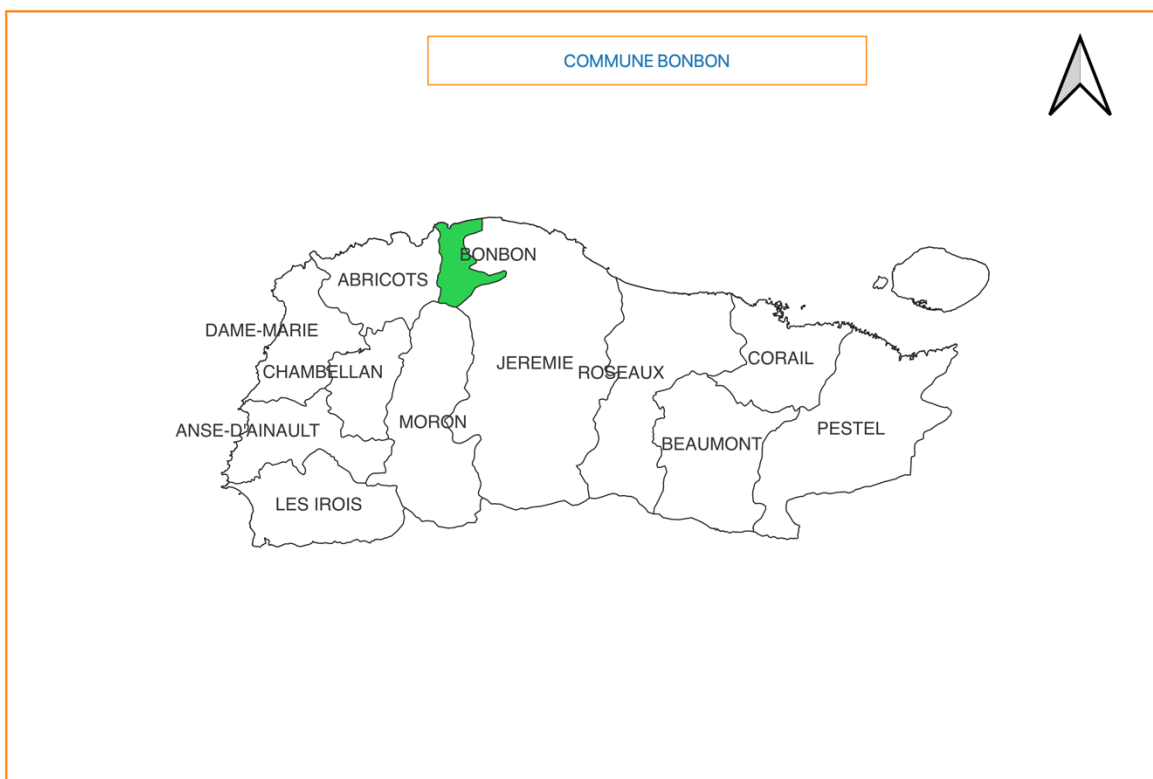
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	18
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	20
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	20
3.2. Les normes scolaires.....	20
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	21
3.4. Les infrastructures.....	23
3.5. Les enseignants.....	23
3.6. Les manuels scolaires.....	23
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	23
Références bibliographiques.....	30
Les Annexes :	31
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Bonbon	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département de la Grand-Anse entre les communes de Jérémie, d'Abricots et de Moron, du temps des Indiens, Bonbon s'appelait Trou Bonbon. Suivant ce que rapporte la petite histoire, les Français et les Espagnols fréquentaient le port de cette ville pour acheter du bonbon sirop. Fondée en 1927 et élevée au rang de commune en 1933, elle comprend la ville de Bonbon, ville côtière, et la 1^{ière} Section Désormeau.



Son relief dominant est la plaine et son climat est chaud. Les habitants de la commune portent le nom de Bonbonnais. Elle a une rivière et trois (3) sources. Elle n'est pas électrifiée. Comme moyens de communication téléphonique, il y a la Digicel et la Natcom. Les activités économiques pratiquées dans cette commune sont la pêche, l'agriculture, l'élevage et le commerce. On n'y a inventorié quatre (4) centres de provisions alimentaires. Quant à la Culture et aux Loisirs, il n'y a ni bibliothèque, ni musée, ni salle de théâtre et de cinéma dans la commune ; cependant on pratique le football et le basket-ball sur deux espaces de jeu disponibles au niveau de deux établissements d'enseignement.

En 2015, sa population était estimée par l'Institut de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 8 610 habitants mais elle passera à 9 697 habitants en 2025. Avec une superficie de 31.88 Km², sa densité de population est alors de 304 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (80%) est dispersée en milieu rural.

En matière d'offre scolaire, il y a 3 kindergarten dans cette commune et on y dénombre 7 écoles fondamentales dont 1 école nationale, 1 école secondaire et 1 centre de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté à travers le Bureau de District Scolaire (BDS) situé dans la ville d'Abricots.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires au niveau du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Bonbon, la majorité des écoles (90%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

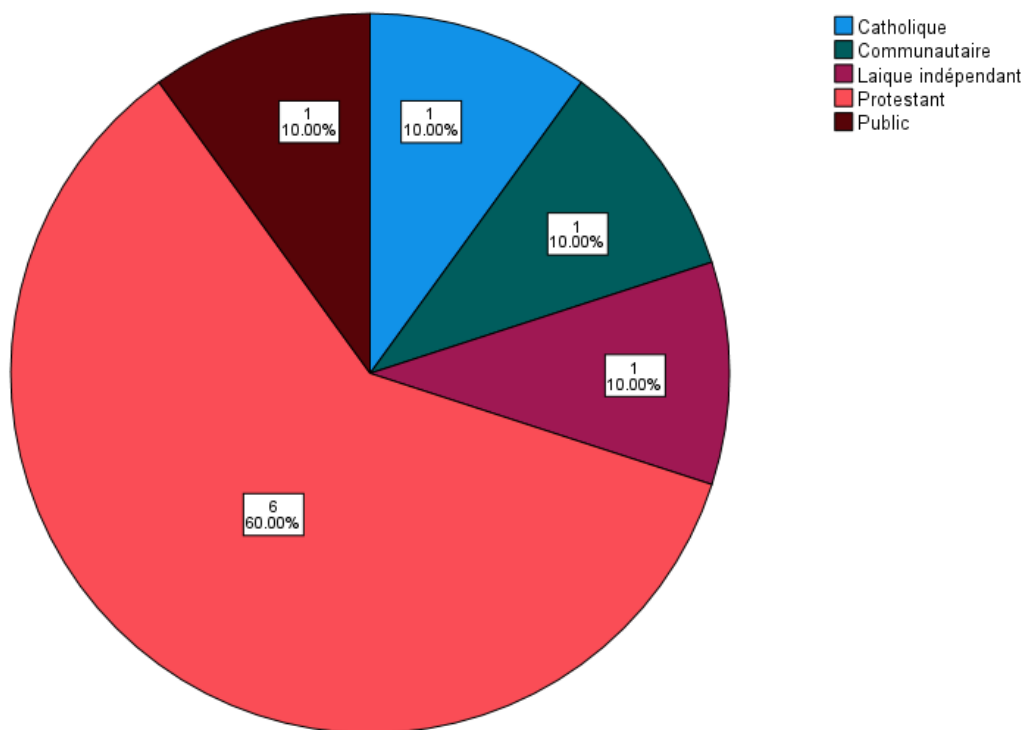


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 100% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00 (90%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Bonbon

		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
Commune de Bonbon	#	0	1	1	3	0	5
	%	0.0%	20.0%	20.0%	60.0%	0.0%	100.0%
Ville de Bonbon	#	1	0	0	3	1	5
	%	20.0%	0.0%	0.0%	60.0%	20.0%	100.0%
Total	#	1	1	1	6	1	10
	%	10.0%	10.0%	10.0%	60.0%	10.0%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, allant de 40 à 444 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	204	204	204
Communautaire	184	184	184
Laique Indépendant	444	444	444
Protestant	124	40	265
Public	434	434	434
Ensemble	201	40	444

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Bonbon

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Bonbon est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 1447 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe un accroissement absolu de 117 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi un accroissement relatif de 8.80%³ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel d'accroissement de l'effectif scolaire dans la commune de Bonbon est de 0.77% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 1447 - 1330 = 117$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{117}{1330} \times 100 = 8.80\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 1447 = 1330 (1+r)^{11}$$

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Bonbon située dans la ville de Bonbon recrute ses élèves dans les localités telles que : ville de Bonbon (moins de 15 mn de marche), Petite Plaine (entre 15 à 30 mn de marche), Hâte Chapeau et Jean Roux (entre 31 à 60 mn de marche); 2 des 4 localités de parcours jugés difficiles pour les enfants.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Bonbon, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 110.40%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage

$r = 0.007694$ (0.77%).

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{223}{202} \times 100 = 110.40\%.$$

d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 74.75%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Bonbon, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 81.06%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 73.05%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 52.67%⁹.

Ce taux de transition se révèle assez faible. En effet, il n'y a que 2 écoles sur les 10 dénombrées (20%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{151}{202} \times 100 = 74.75\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{1447}{1785} \times 100 = 81.06\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{1304}{1785} \times 100 = 73.05\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{69}{131} \times 100 = 52.67\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Bonbon selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Bonbon		Nombre total d'année d'étude						Total
		1	3	5	7	9	12	
1e section Désormeau ou Bonbon	#	1	2	0	1	1	0	5
	%	20.0%	40.0%	0.0%	20.0%	20.0%	0.0%	100.0%
Ville de Bonbon	#	0	0	1	0	2	2	5
	%	0.0%	0.0%	20.0%	0.0%	40.0%	40.0%	100.0%
Total	#	1	2	1	1	3	2	10
	%	10.0%	20.0%	10.0%	10.0%	30.0%	20.0%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Bonbon, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 26766.67 et 58083.33 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Bonbon par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	11958.33	2530	10125	41000	65613.33
2 ^e AF	12445.83	5910	7875	41000	67230.83
3 ^e AF	3858.33	7250	5975	41000	58083.33
4 ^e AF	8335.42	5690	9075	41000	64100.42
5 ^e AF	3785.42	9500	5600	41000	59885.42
6 ^e AF	11961.11	11250	8100	6050	37361.11
7 ^e AF	1366.67	11250	8100	6050	26766.67
8 ^e AF	10916.67	11250	8100	6050	36316.67

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 39070.51 et 68270.51 gourdes; 81.74% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Bondon par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	12020.51	150	2530	10125	41000	65825.50
2 ^e AF		250	5910	7875	41000	67055.51
3 ^e AF		150	7250	5975	41000	66395.51
4 ^e AF		150	5690	9075	41000	67935.51
5 ^e AF		150	9500	5600	41000	68270.51
6 ^e AF		500	11250	8100	6050	37920.51
7 ^e AF		1650	11250	8100	6050	39070.51
8 ^e AF		1650	11250	8100	6050	39070.51
9 ^e AF		1650	11250	8100	6050	39070.51

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Bonbon

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Bonbon est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Bonbon :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Bonbon

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	66%	57%	47%	60%	53%	58%
Taux de redoublement	0%	21%	22%	16%	11%	8%
Taux d'abandon	34%	22%	31%	24%	36%	34%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.66	0.57	0.47	0.6	0.53	0.58	
TR	0	0.21	0.22	0.16	0.11	0.08	
TA	0.34	0.22	0.31	0.24	0.36	0.34	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		76					
2024-2025	223	↗					223
	↓	↘	32				
2025-2026	0	147	↗				147
	↓	↓	↘	26			
2026-2027	0	31	84	↗			115
	↓	↓	↓	↘	9		
2027-2028	0	6	36	39	↗		82
		↓	↓	↓	↘	9	
2028-2029		1	12	23	24	↗	60
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			3	9	17	13	42
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				3	7	10	7
					↓	↓	↘
2031-2032					3	5	6
						↓	↘
2032-2033						2	3
							↘
2033-2034							1
2034-2035							
Promus							17
Année-élèves							698
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				100			
Nombre d'années-élèves réel =				698			
Rendement interne =				14.34			
Coefficient d'augmentation des coûts =				6.972261			
Coût de l'élève formé =				41.83356			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est très très faible (14.34%), car seulement 7 élèves (3.14%) de la cohorte de 223 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 et boucleront le cycle dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 17 élèves (7.62%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{ème}AF, puis la 3^{ème}AF, la 4^{ème}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{ème}AF est de 13.45% ($30 \div 223 = 0.1345$)¹⁰ dans la commune de Bonbon. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 13 qui parviendront à atteindre la 6^{ème} année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Bonbon. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Bonbon, un effectif de 77 enseignants dont 59.7% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Bonbon

Commune de Bonbon	# enseignant	# école	Ens/Éc
1 ^{er} section Désormeau ou Bonbon	38	5	8
Ville de Bonbon	39	5	9
Total	77	10	8

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (6^{\text{e}}\text{AF})$$
$$\frac{E(t)}{E(1^{\text{e}}\text{AF})} \quad (1^{\text{e}}\text{AF})$$

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (29.87%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

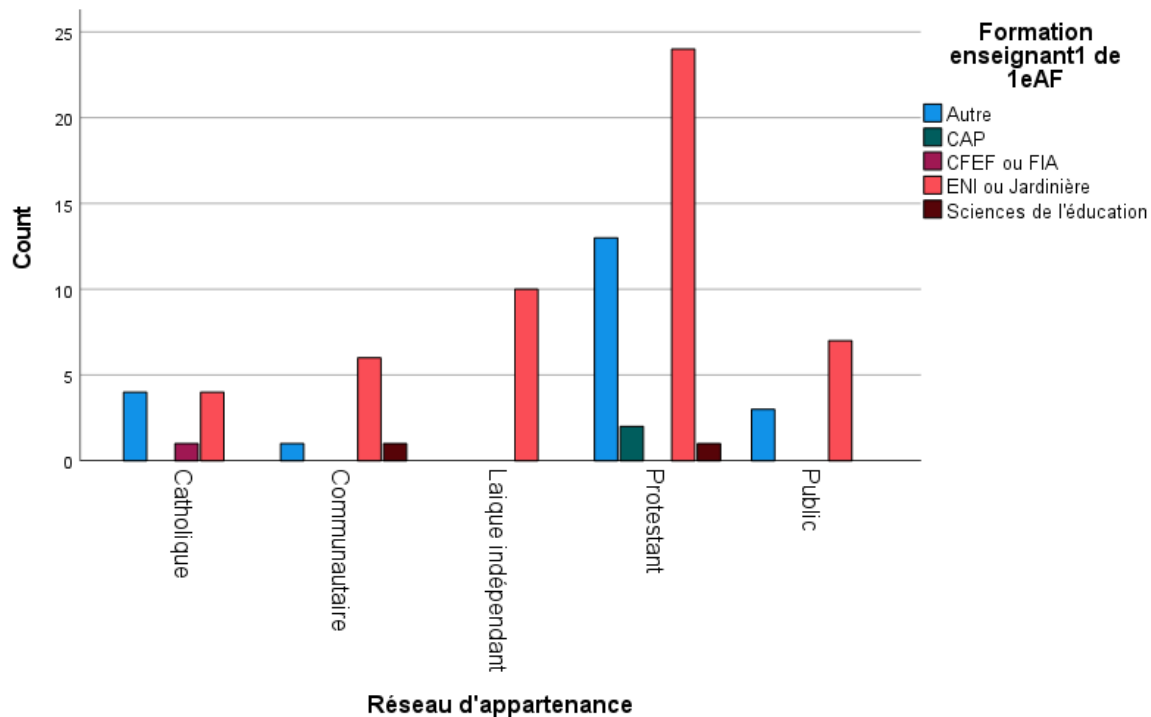


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Bonbon. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.01, ratio moyen élèves/salle de classe=26 et ratio moyen élèves/enseignant=26; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Bonbon

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	9	9	204	1	23	23
Communautaire	9	8	184	1.12	20	23
Indépendant	12	10	444	1.2	37	44
Protestant	37	40	746	0.92	20	19
Public	12	10	434	1.2	36	43
Ensemble	78	77	2012	1.01	26	26

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Bonbon, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 10.67 et 41.55 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	378	42
Communautaire	96	10.67
Indépendant	360	30
Protestant	1537.40	41.55
Public	504	42
Ensemble	2875.40	36.86

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Bonbon est à peu près dans les normes établies de 1 à 1m²20; car dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre, elle varie entre 0.52 et 2.06 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	1.85
Communautaire	0.52
Indépendant	0.81
Protestant	2.06
Public	1.16
Ensemble	1.43

Par ailleurs, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 2 écoles en mauvais état qui mériteraient donc d'être réhabilitées ou reconstruites, seulement 10% de l'ensemble des écoles ont de l'eau, 30% une cantine, 10% une petite bibliothèque et aucune école n'a de trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Bonbon. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire au fondamental dans la commune de Bonbon se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 110.40% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 74.75%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 81.06% Taux net de scolarisation = 73.05%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 52.67%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 65825.50 gourdes 2 ^e AF = 67055.51 gourdes 3 ^e AF = 66395.51 gourdes 4 ^e AF = 67935.51 gourdes 5 ^e AF = 68270.51 gourdes 6 ^e AF = 37920.51 gourdes 7 ^e AF = 39070.51 gourdes 8 ^e AF = 39070.51 gourdes 9 ^e AF = 39070.51 gourdes 81.74% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 65613.33 gourdes 2 ^e AF = 67230.83 gourdes 3 ^e AF = 58083.33 gourdes 4 ^e AF = 64100.42 gourdes 5 ^e AF = 59885.42 gourdes 6 ^e AF = 37361.11 gourdes 7 ^e AF = 26766.67 gourdes 8 ^e AF = 36316.67 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 66% Taux de promotion en 2 ^e AF = 57% Taux de promotion en 3 ^e AF = 47% Taux de promotion en 4 ^e AF = 60% Taux de promotion en 5 ^e AF = 53% Taux de promotion en 6 ^e AF = 58%

Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 21% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 22% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 11% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 8%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 34% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 22% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 31% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 24% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 36% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 34%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 13.45%
Rendement interne du réseau d'écoles à Bonbon	14.34%
Rapport élève/salle de classe	26 élèves
Rapport élève/maître	26 élèves
# enseignants	77
% de femmes	59.7%
% de maîtres qualifiés	70.13%
Ratio moyen m ² /élève	1.43 m ²
Ratio moyen m ² /classe	36.86 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	201
Salaire moyen d'un enseignant	11777 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Bonbon. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Bonbon,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Bonbon au cours de la période 2020-2025 est égal à 23 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.06%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.21%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Bonbon

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Bonbon par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

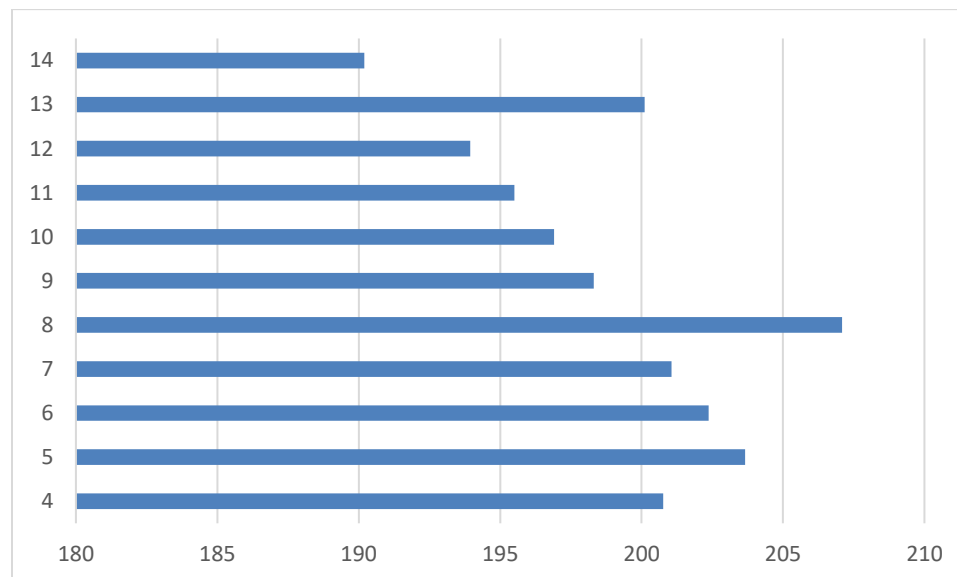


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Bonbon

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Bonbon est de 31.88 Km² et sa densité de population en 2025, de 304 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 1919 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

¹¹ $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 2195 - 2172 = 23$

¹² $\Delta P / P_{2011} = 23 \div 2172 = 0.010589$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $2195 = 2172 (1+r)^5 \rightarrow 1.010589319 = (1+r)^5$
 $r = 0.002108 (0.21\%)$

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Bonbon en 2024

Commune de Bonbon	# ménage	%
1e section Désormeau ou Bonbon	1637	85.3
Ville de Bonbon	282	14.7
Total	1919	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Bonbon par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Bonbon

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	108	108	108	108	107	92	92	92	92	91
5	110	110	111	111	111	94	94	94	94	95
6	109	110	110	110	110	93	93	94	94	94
7	109	109	109	109	110	92	93	93	93	93
8	112	112	112	113	113	95	96	96	96	96
9	107	107	108	108	108	91	91	92	92	92
10	106	107	107	107	107	91	91	91	91	92
11	106	106	106	106	107	90	90	90	91	91
12	105	105	105	106	106	89	89	90	90	90
13	108	108	109	109	109	92	92	93	93	93
14	103	103	103	104	104	87	88	88	88	88
4-14	1183	1185	1188	1190	1193	1007	1009	1012	1014	1016

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Bonbon, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Bonbon jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	9780	9912	10046	10182	10319

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Bonbon :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	202	203	203	204	204

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	201	200	200	199	199
5	204	204	205	205	206
6	202	203	203	204	204
7	201	202	202	203	203
8	207	208	208	209	209
9	198	199	199	200	200
10	197	197	198	198	199
11	196	196	197	197	198
12	194	194	195	195	196
13	200	201	201	202	202
14	190	191	191	192	192
4-14	2190	2195	2199	2204	2208

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Bonbon est de 73.05 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 73.05 = 26.95\%$. La carte scolaire de Bonbon étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 74.75% dans la commune de Bonbon. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **r = 0.0631**. La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	202	0.7475	151
2025-2026	203	0.8106	165
2026-2027	203	0.8737	177
2027-2028	204	0.9368	191
2028-2029	204	1	204

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Bonbon :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	66%	57%	47%	60%	53%	58%
Taux de redoublement	0%	21%	22%	16%	11%	8%
Taux d'abandon	34%	22%	31%	24%	36%	34%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Bonbon, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1° AF	2° AF	3° AF	4° AF	5° AF	6° AF
2024-2025	223	250	251	204	173	132
2025-2026	185+165=350	223+25=248	250-25=225	251+20=271	204-20=184	173+13=186
2026-2027	190+177=367	350+25=375	248-25=223	225+27=252	271-27=244	184+19=203
2027-2028	190+191=381	367+38=405	375-38=337	223+25=248	252-25=227	244+20=264
2028-2029	204	381+41=422	405-41=364	337+25=362	248-25=223	227+26=253

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de la commune de Bonbon

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Bonbon.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Bonbon ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 26 dans la commune de Bonbon et plus précisément à 36 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Bonbon, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.09%	20.27%	20.35%	16.63%	14.03%	10.71%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

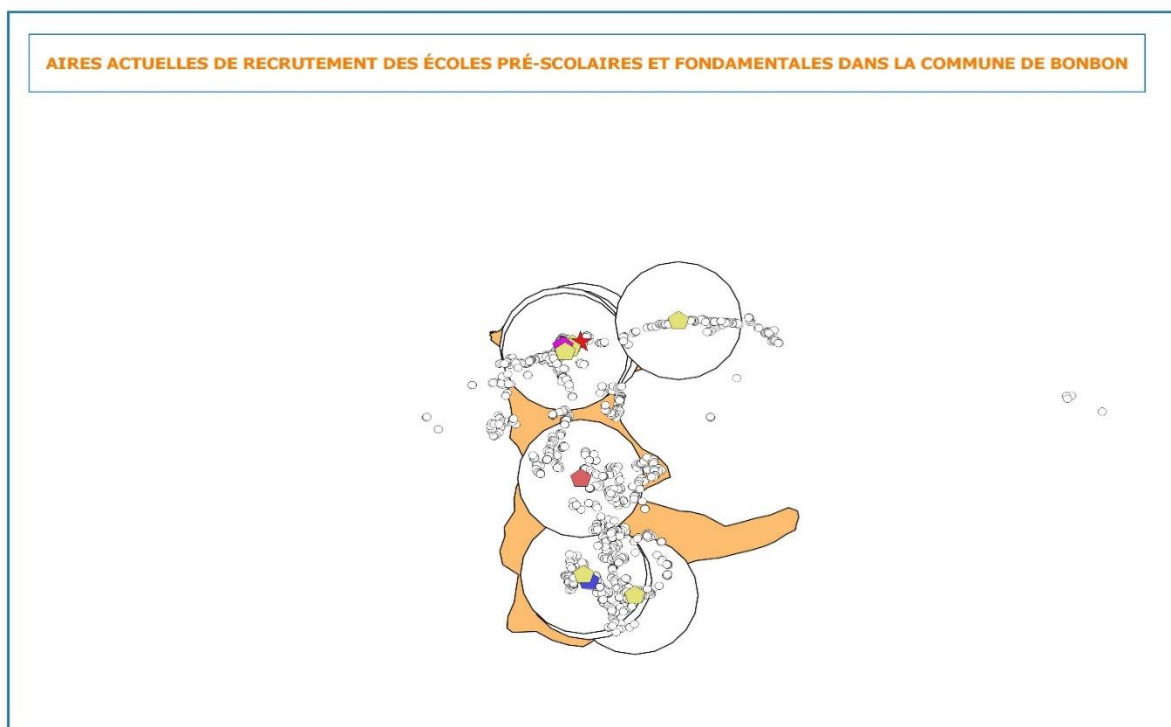
	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	450
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de

moins de 2 km. Dans la commune de Bonbon, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 1745 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Bonbon et une bonne partie d'entre eux (15.24%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Bonbon selon leur handicap

Commune d'Abricots	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1 ^e section Désormeau ou Bonbon	1683	64	36	100	45
Ville de Bonbon	62	6	4	8	3
Ensemble	1745	70	40	108	48

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que l'aire de recrutement de l'école nationale soient redéfinie comme suit :

Commune de Bonbon	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Bonbon	École nationale de Bonbon	Ville de Bonbon
		Petite Plaine
		Hâte Chapeau
		Jean Roux

Il y a donc lieu aussi de mettre au moins 2 nouvelles écoles nationales dans la 1^e section Désormeau où il n'y en a pas encore.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, l'école nationale de Bonbon est en état.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter et d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (81.74%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales qui seront mises en place dans la commune de Bonbon en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure a pris effet dans la commune de Bonbon, l'unique école secondaire qu'il y a dans cette commune est un lycée présbytérale catholique et commence à partir de NS1, et fonctionne en simple vacation.

Elle offre la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries : « Sciences de la vie et de la terre » et « Sciences Économiques et Sociales », et contient 131 élèves.

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne son accessibilité et son accès, il convient de faire remarquer qu'elle est située dans la ville de Bonbon, donc d'accès facile pour les élèves qui y habitent mais assez difficile pour ceux qui viennent de loin, notamment de la 1^e section Désormeau.

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 17.65%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (14.82%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation. Dans cette école catholique, la scolarité varie entre 3250 à 3500 gourdes, les autres coûts n'étant pas fournis.

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Bonbon était assez mitigé au niveau de cette école secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 3 à 97 % suivant la classe considérée.

Tableau 1 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	82%	2%	16%
NS2	97%	3%	0%
NS3	61%	0%	39%
NS4	3%	3%	94%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 43 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0.82	0.97	0.61	0.03		
TR	0.02	0.03	0	0.03		
TA	0.16	0	0.39	0.94		
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		7				
2024-2025	43	↗				43
	↓	↘	0			
2025-2026	1	35	↗			36
	↓	↘	↘	13		
2026-2027	0	2	34	↗		36
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	0	0	2	21		23
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	0	0	0	2	1	2
		↘	↘	↘		
2029-2030		0	0	0	0	0
			↘	↘	↘	
2030-2031			0	0	0	0
				↘	↘	
2031-2032				0	0	0
					↘	
2032-2033					0	0
					↘	
Promus					1	
Année-élèves						140
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3		
Nombre d'années-élèves réel =				140		
Rendement interne =				1.94		
Coefficient d'augmentation des coûts =				51.65278		
Coût de l'élève formé =				206.6111		

Il en ressort donc que, dans cette commune, le lycée présbytéral St Louis de Gonzagues a un niveau de rendement interne très très faible (1.94%). Des 43 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, il n'y a qu'un seul qui atteindra le NS4 avec succès sans redoublement; tout le reste va progressivement abandonner.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette école, il y a 22 enseignants dont 1 femme ; 15 d'entre eux sont nommés par l'État. Leurs profils de formation sont très variés. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

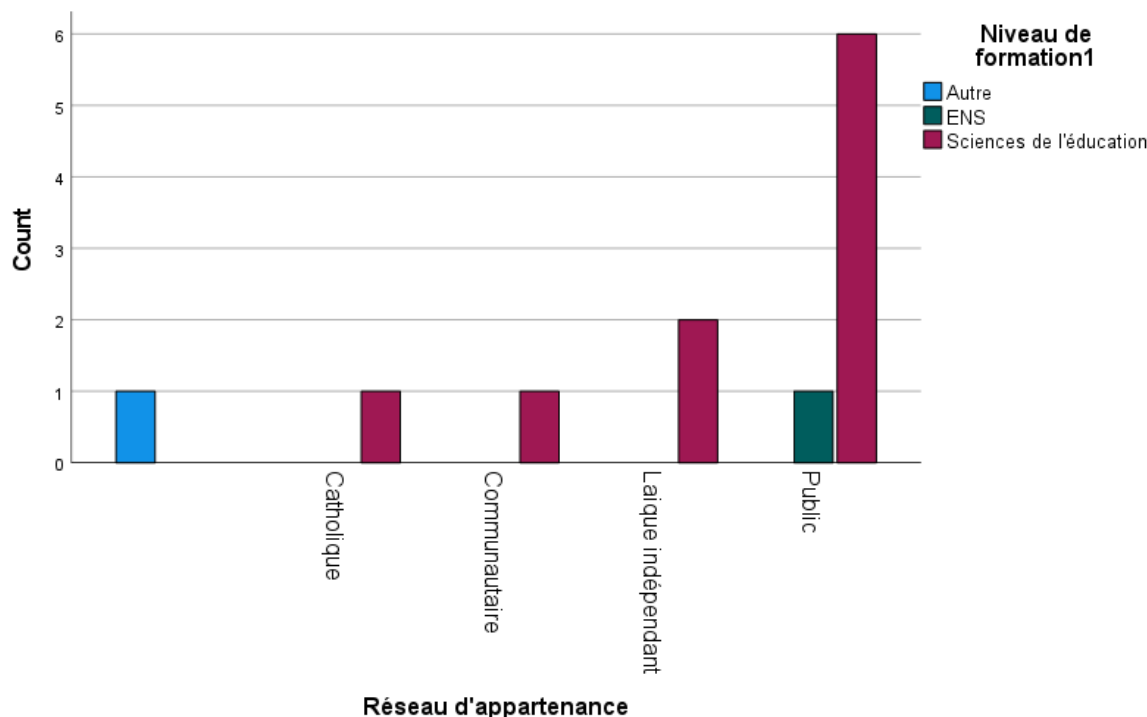


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent à temps partiel pour certains et à plein temps pour d'autres, leurs salaires mensuels moyens varient de 45000 gourdes à 46200 gourdes.

Dans la commune de Bonbon, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 16 élèves par salle de classe et 3.56 m² par élève.

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est abordable financièrement pour les parents et les élèves, mais elle est de faible qualité; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 17.65% Taux net de scolarisation = 14.82%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	Scolarité NS1 = 3250 gourdes Scolarité NS2 = 3250 gourdes Scolarité NS3 = 3500 gourdes Scolarité NS4 = 3500 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 82% Taux de promotion en NS2 = 97% Taux de promotion en NS3 = 61% Taux de promotion en NS4 = 3%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 2% Taux de redoublement en NS2 = 3% Taux de redoublement en NS3 = 0% Taux de redoublement en NS4 = 3%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 16% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 39% Taux d'abandon en NS4 = 94%
Rendement interne du réseau d'écoles à Bonbon	1.94%
Rapport élève/salle de classe	16 élèves
Nombre d'enseignants	22
Pourcentage de femmes	4.55%
% enseignants nommés par l'État	68.18%
% de maîtres qualifiés	91.67%
Ratio moyen m ² /élève	3.56 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	131 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 45600 gourdes

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Bonbon croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	188	189	189	190	190
16	187	187	187	188	188
17	185	185	186	186	187
18	183	183	184	184	185
15-18	742	744	746	748	750

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 5.32% dans la commune de Bonbon. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 5.32 = 94.68\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 23.65% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

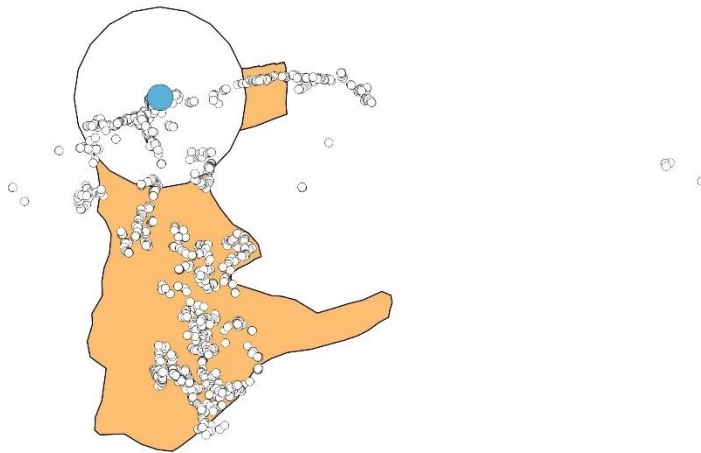
Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	188	0.0532	10
2025-2026	189	0.2897	55
2026-2027	189	0.5262	99
2027-2028	190	0.7627	145
2028-2029	190	1	190

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Bonbon

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore notamment dans la 1^e section Désormeau.

On a vu dans les pages précédentes que l'école secondaire se trouve dans la ville de Bonbon. Elle admet des élèves qui viennent de différents endroits dans cette commune comme le montre la figure suivante présentant, en forme circulaire, son aire de recrutement actuelle.

AIRE ACTUELLE DE RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DANS LA COMMUNE DE BONBON



Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans le lycée seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Bonbon en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Bonbon

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle